



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Rapport annuel 2013-2014 - Conseil de la langue française (CLF)

Dans le présent rapport, je ferai d'abord le bilan des activités du CLF pour l'année 2013-2014. Je vous entretiendrai ensuite des défis qu'il reste à relever ainsi que des perspectives d'avenir. Je terminerai ce rapport en proposant des objectifs pour l'année universitaire 2014-2015.

Activités 2013-2014

Afin de remplir son mandat de « recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques », le CLF s'est réuni pendant l'année 2013-2014 afin d'analyser les résultats du sondage au sujet des nouvelles exigences linguistiques. En effet, à la suite d'une vaste consultation, nous avons décidé de soumettre à un vote électronique ces trois propositions :

1. Pénalité d'une seule lettre pour les travaux faits à la maison;
2. La proposition 1 en ajoutant les examens;
3. Augmentation de la pénalité en fonction du sigle du cours (maximum d'une lettre pour les cours 1000 et 2000, deux lettres pour les cours 3000 et 4000 et trois lettres pour les cours de niveau 5000).

À la suite de l'analyse des résultats obtenus, les membres du Conseil ont soumis une proposition au Comité des programmes (CPR) à deux reprises et en modifiant certains énoncés pour répondre aux préoccupations des membres du CPR. Vous trouverez ci-joint la dernière version de notre proposition que nous espérons faire adopter lors de la prochaine réunion du CPR.

Nous avons également rédigé une lettre adressée à la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales au sujet des contingentements des cours FRAN qui ont augmenté pour 2014-2015. Notre mandat est aussi de promouvoir un usage efficace de la langue. Or la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants serait grandement affectée si la taille des groupes augmente de façon aussi importante (30 à 36 pour le cours de communication écrite) compromettant ainsi l'atteinte de l'objectif de formation générale « capacité à s'exprimer en français ».

Défis à relever

Les défis à relever demeurent essentiellement les mêmes pour l'année à venir. L'apprentissage de la langue est une responsabilité partagée et nous en sommes tous responsables.

Objectifs pour 2014-2015

Nous visons la fin des travaux dans la modification des normes linguistiques et son adoption par le Sénat pendant l'année 2014-2015. Avant sa mise en application, nous proposerons des ateliers de formation pendant l'année universitaire avec la collaboration du SASE afin que les membres du personnel enseignant puissent appliquer les nouvelles normes en septembre 2015.

Sylvie Blain, présidente du Conseil de la langue française
Carole Boucher, représentante du CLF à Shippagan
Marc Basque, représentant du CLF à Edmundston
Éric Hervet, représentant du CLF à Moncton
Lamine Kamano, représentant étudiant

Rappel des activités du CLF en 2012-2013

• • •

- Rédaction d'une première version des exigences linguistiques au Sénat
- Vaste consultation publique : rencontres de plusieurs unités académiques des trois campus, courriel à toute la communauté universitaire
- Analyse des commentaires reçus
- Vote électronique de trois propositions différentes

Défis à relever soulignés en 2012-2013

- L'apprentissage de la langue écrite est un processus qui peut durer toute la vie.
- Nos étudiantes et nos étudiants continuent à l'améliorer au niveau universitaire.
- Pour cela, ils ont besoin que chaque membre du corps professoral ait des exigences claires en ce qui a trait à la rédaction des travaux.